Val-d'Oise

ROISSY Le gendarme du ciel vient d'émettre des préconisations

Les vols de nuit ne seront pasinterdits

atigue excessive, risque accru d'infarctus, hypertension... Les médecins spécialistes sont unanimes sur les effets néfastes du bruit sur la santé. Surtout la nuit, comme en souffrent les riverains de l'aéroport de Roissy. Les associations ont fait de la réduction des vols de nuit leur priorité, et l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa), le gendarme du ciel, vient d'émettre des préconisations dans son rapport annuel, remis au ministre délégué aux Transports.

■ Le groupe de travail dissout après un constat d'échec. En septembre 2011, un groupe composé d'élus, d'associations et de professionnels a été chargé de dresser un état des nuisances nocturnes et de rendre fin octobre 2012 un rapport sur les mesures envisageables. « Il y a eu un constat d'échec, regrette Victor Haïm, président de l'Acnusa. Ils ont beaucoup travaillé sur la situation actuelle mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord. »

L'interdiction des vols de nuit en France écartée, car jugée « irréaliste » par l'Acnusa. Ecartée aussi, toute « mesure draconienne à effet immédiat ». Impossible, selon l'Acnusa d'interdire les vols de nuit pour des raisons « juridiques et économiques ». Le rapport rappelle aussi que le secteur des transports « n'échappe pas à la crise » et que certains vols ne peuvent « être opérés que la nuit », comme l'aéropostale...

Pas de plafonnement à Roissy. Les associations antibruit plaident pour la réduction des vols nocturnes à



Aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, novembre 2011. L'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires propose d'interdire le décollage des avions dont le départ de nuit n'est pas manifestement nécessaire. (LP/Arnaud Journois.)

Charles-de-Gaulle, pour passer de 60 000 par an à environ 30 000. Soit le même niveau moyen qu'à Londres-Heathrow ou Francfort. Proposition également écartée par l'Acnusa qui explique qu'à Londres ou en Allemagne, un aéroport voisin permet d'accueillir le surplus de vols. Ce qui n'est, selon le gendarme du ciel, pas le cas à Paris, « sauf à rouvrir le trafic nocturne à Orly ».

Et d'ajouter, qu'imposer à Roissy « d'être au niveau moyen de platesformes étrangères, c'est le condamner à renoncer au leadership et à des parts de marché ».

Des quotas de bruit et un jour de repos à l'étude. Si l'Acnusa écarte toute mesure radicale, elle demande dans son rapport à la Direction générale de l'aviation civile d'étudier une série de mesures. Parmi elles, « l'instauration d'un quota de bruit par plate-forme et par compagnie ».

Selon Victor Haïm, il s'agit d'« inciter les compagnies à moderniser leur flotte » pour accélérer l'abandon des appareils les plus bruyants. Autre mesure à l'étude, « l'interdiction du décollage des avions dont le départ de nuit n'est pas manifestement nécessaire » et la création d'une nuit de repos dominical pour les riverains, du samedi 23 heures au dimanche 23 heures.

STÉPHANIE AUGUY